

F O C U S S U R

Les nouvelles scientifiques

- Zoom sur les recherches menées par Lilian Larribère, Pr. de droit privé
- Présentation de l'ouvrage d'Olivier Leclerc, Déontologie de la recherche et intégrité scientifique.

Prix Michel Bazex

Publications

Les dernières publications

Agenda des manifestations scientifiques

Les recherches menées par Lilian Larribère – Professeur de droit privé rattaché au CEDIN



Mes recherches récentes peuvent être classées en trois catégories, dont aucune n'est entièrement détachée des autres.

Depuis mon travail doctoral, mon principal champ de recherche est le droit de l'arbitrage international, une forme de justice privée entre entreprises commerciales ou entre États et investisseurs. Pour recourir à cette justice privée, il est nécessaire de conclure « une convention d'arbitrage », par laquelle les parties consentent à recourir à l'arbitrage en cas de litige. C'est cette convention très spécifique qui a été l'objet principal de mon attention dans cette matière.

D'abord, elle est régie d'une manière très singulière en droit français : contrairement à tous les autres contrats (contrat de vente, contrat d'entreprise, etc.) toujours régis par la loi d'un État, la convention d'arbitrage n'est pas gouvernée par une loi étatique, à suivre la jurisprudence française. J'ai tenté de comprendre comment une telle assertion était théoriquement possible. Qu'est ce qui explique théoriquement que la convention d'arbitrage puisse ne pas être régie par la loi d'un État contrairement à tous les autres contrats ? C'est que l'arbitrage est lui-même appréhendé sur le plan théorique d'une manière très originale en droit français.

J'ai essayé de montrer que la seule explication rationnelle – sans préjuger de son caractère convaincant – à une telle solution est que l'arbitrage est vu comme un ordre juridique à part, non étatique. La réglementation de la convention d'arbitrage repose sur ce que l'on peut appeler une vision pluraliste du droit, c'est-à-dire la vision selon laquelle il peut exister des ordres juridiques non rattachés à un État, mais qui sont les égaux des ordres juridiques étatiques. L'affirmation selon laquelle la convention d'arbitrage n'est pas gouvernée par la loi d'un État suppose, sur le plan théorique, d'admettre l'existence d'un ordre juridique non étatique, l'ordre juridique arbitral. Ensuite, j'ai ensuite approfondi cette étude de la convention d'arbitrage par une approche plus conceptuelle.

Grâce à cette approche, j'ai cherché à montrer que la convention d'arbitrage, contrairement à ce que l'on dit le plus souvent, ne donne pas pouvoir aux arbitres pour trancher le litige. Leur pouvoir vient d'ailleurs – de l'ordre juridique arbitral du point de vue du droit français. D'une manière générale, il me semble que l'étude des concepts employés – et négativement des concepts rejetés – peut permettre de comprendre comment est structuré un certain droit, ici le droit de l'arbitrage. Parmi les concepts employés, la jurisprudence française utilise celui de « droit d'action des parties » : la convention d'arbitrage aurait un objet spécifique (comme le contrat de vente a pour objet la vente d'un bien), celui de « configurer le droit d'action des parties ». Or, cette formule vient du droit judiciaire privé, en particulier de l'article 30 du Code de procédure civile qui utilise le concept de « droit d'action ». Ce concept a été élaboré au tournant des années 50-60 en France par des auteurs souhaitant renouveler profondément le droit judiciaire privé : ils tentaient d'affirmer que le droit judiciaire privé était une matière propre, structurée autour de concepts propres, et détachée des droits dits « substantiels » (le droit civil, le droit commercial, etc.) sur lesquels un litige porte. Il y aurait un droit appelé « processuel », applicable à l'ensemble des litiges, quel que soit l'objet spécifique du litige : le droit d'action est un des concepts structurants de ce droit processuel. En le transposant au droit de l'arbitrage, il me semble que la jurisprudence française a adopté une conception « processuelle » de la convention d'arbitrage. Cette conception processuelle peut être opposée à une vision que j'ai appelé une vision obligationnelle de la convention d'arbitrage qui affirmerait que la convention d'arbitrage « crée des obligations de saisir un arbitre en cas de litige, et de ne pas saisir les juges étatiques en cas de litige ». Les deux visions s'opposent : la convention d'arbitrage configure le droit d'action dans la conception processuelle ; elle crée des obligations dans la conception obligationnelle.

Or, l'utilisation de ce type de concepts et de conceptualisations n'est jamais purement gratuite en droit : adopter une certaine conceptualisation a pour conséquence de permettre l'invention de nouvelles règles, dont la création ne serait pas permise si l'on utilisait d'autres outils conceptuels. Ainsi, en s'écartant d'une vision obligationnelle pour adopter une vision processuelle de la convention d'arbitrage, la jurisprudence française s'autorise à employer plus largement les concepts de la « science du droit processuel », tels que celui « d'accès aux tribunaux ». Ce concept, que l'adoption d'une vision obligationnelle de la convention d'arbitrage interdirait d'utiliser, pour des raisons que j'ai cherchées à exposer, a été précisément employé à diverses reprises par la Cour de cassation. Et ce concept « d'accès aux tribunaux », employé désormais grâce à l'adoption de la

conception processuelle, permet de démontrer alors que, contrairement à ce qui est communément affirmé, le pouvoir de l'arbitre ne lui est pas conféré par les parties, mais par une autre source qui est, à mon avis, et du *seul* point de vue de l'ordre juridique français, l'existence d'un ordre juridique arbitral. Partant, l'approche conceptuelle confirme l'approche théorique : le droit français de l'arbitrage international est structuré autour d'une vision pluraliste du droit, celle qui admet l'existence d'un ordre juridique non-étatique dit l'ordre juridique arbitral.

Afin de dépasser cette approche purement conceptuelle et juridique, je suis actuellement en train de travailler sur l'histoire de cette pratique et sur la manière dont il s'est construit en France et dans quelques pays étrangers. Cette histoire pourrait nous montrer que rendre la justice n'est plus, sans nuance, un attribut régalien de l'État, dans la mesure où ce dernier favorise le développement d'une « justice privée ». J'essaie ainsi, en mobilisant des outils plus larges que ceux que j'ai déjà utilisés dans mes précédents travaux, de mettre au jour les conditions de possibilité sociales et juridiques d'une telle pratique et les conditions de possibilité de son succès : comment et à quelle occasion la création d'une telle justice privée a-t-elle pu être imaginée ? Par quels outils, cette justice privée est-elle structurée juridiquement ? Comment et pourquoi l'État se trouve-t-il à favoriser une telle pratique devenue le « mode normal de résolution des litiges internationaux » ?

Mon deuxième champ de recherche porte sur le droit international privé et le droit judiciaire international. Depuis de nombreuses années, la Commission européenne et la Cour de Justice de l'Union européenne élaborent des règles propres au contentieux judiciaire européen : règles de compétence internationale, règles sur l'accès à la justice ou encore à l'exécution des décisions de justice. Les règlements élaborés en ces matières ont largement été étudiés, mais le plus souvent un à un, sans véritablement que l'on cherche à trouver une « cohérence » entre eux, au moins sur le plan des objectifs poursuivis. Au surplus, les cours nationales se sont également attelées à créer des règles procédurales propres au contentieux judiciaire européen, qui ne sont, elles, que rarement étudiées en tant que telles. Si elles sont parfois étudiées en droit judiciaire privé, elles ne sont que rarement rattachées à leur « ascendance » européenne qui les colore probablement des objectifs propres au droit de l'Union européenne. Parce que la Cour de Justice – et sa jurisprudence novatrice, par laquelle elle cherche à dégager une forme de droit commun malgré la pulvérisation des textes – se fait très active, une synthèse me semble pouvoir être désormais tentée entre toutes ces règles. C'est pourquoi, avec un collègue de Paris 1, Étienne Nédellec, nous sommes actuellement en train de travailler à un tel projet de synthèse, qui permettrait de dégager les lignes structurantes de ce droit judiciaire européen encore en cours d'élaboration.

Plus largement, en droit international privé, je m'interroge également sur les concepts aujourd'hui mobilisés pour régir les problèmes nouveaux que notre monde contemporain suscite. Ainsi, en particulier du devoir de vigilance, sur lequel je travaille en collaboration avec Rebecca Legendre, et à un article personnel sur les liens entre l'idée historique de droit transnational et la vigilance contemporaine.

Avec ce même collègue de Paris 1, nous travaillons, enfin, au lancement d'un programme vidéo d'autobiographies de juristes universitaires. Ce programme vise à permettre à des juristes universitaires de revenir sur leur carrière et leurs travaux, dans une perspective réflexive, inscrite donc dans l'histoire et dans une époque, alors que les travaux des juristes ont tendance à ne pas être ainsi présentés. L'entretien est un moyen pour l'invité de revenir sur son parcours au sens large ainsi que sur son cheminement intellectuel. Il permet par exemple de révéler la contingence du cadre dans lequel cet invité évoluait au moment de la rédaction de telle ou telle partie de son œuvre. Cela autorise également des approfondissements qui sont généralement « hors texte », et qui viennent ainsi enrichir la réception et la compréhension de ladite œuvre. Ce programme devrait officiellement être lancé dans les prochaines semaines.

Lilian Larribère – Professeur de droit privé et de sciences criminelles, rattaché au CEDIN

Présentation d'ouvrage

Olivier Leclerc, *Déontologie de la recherche et intégrité scientifique*, Paris, PUF, 2024, 246 pages.



Déontologie de la recherche et intégrité scientifique se prête à différents niveaux de lecture. Sur un premier versant, ce livre apporte une pierre à la description des déontologies. L'ouvrage prend en effet place dans une collection des Presses universitaires de France, « Droit & Déontologie », dirigée par Joël Moret-Bailly. Cette dernière a été ouverte en 2022 par un ouvrage de cadrage, sous la plume du directeur de la collection et de Didier Truchet (*Introduction à la déontologie*, 2022), qui définissent les règles déontologiques comme « l'ensemble des règles relatives à l'exercice de certaines professions, fonctions, activités et responsabilités, essentiellement en ce qui concerne les relations entre leurs destinataires et l'ensemble de leurs interlocuteurs ». La collection d'ouvrages s'est ensuite enrichie de divers titres s'attachant à des déontologies particulières : celles de l'entreprise, des avocats, de la fonction publique, des professions de santé. Ainsi, *Déontologie de la recherche et intégrité scientifique* vient expliciter les règles déontologiques propres aux professions scientifiques.

Mais, et c'est un second versant, la déontologie de la recherche, et plus encore l'intégrité scientifique, sont l'objet d'un très dynamique champ de recherche international, qui n'avait pas encore été exposé et systématisé pour un public francophone. C'est ce à quoi s'attache l'ouvrage, qui se positionne donc sur deux terrains : d'une part, il explore les règles déontologiques propres aux *professions* scientifiques ; d'autre part, il expose en quoi consistent les exigences de l'intégrité scientifique, qui s'imposent à toute personne pratiquant une *activité* scientifique.

Déontologie de la recherche et intégrité scientifique se recoupent en partie : les règles de l'intégrité scientifique sont des règles déontologiques des professions scientifiques, plus précisément celles relatives à l'activité de production des connaissances scientifiques. Elles visent à assurer que ces

connaissances présentent un caractère honnête et scientifiquement rigoureux. Mais les deux notions ne se recouvrent pas exactement : d'une part, la déontologie de la recherche ne se résume pas à l'intégrité scientifique et, d'autre part, cette dernière ne s'impose pas aux seuls scientifiques de profession ; elle concerne toutes les pratiques scientifiques, y compris celles menées par des amateurs, par exemple dans des dispositifs de sciences participatives.

L'ouvrage propose une analyse de la déontologie de la recherche (incluant, et donnant la part belle, à l'intégrité scientifique) sur trois registres. Conceptuellement d'abord, l'ouvrage précise et nuance les distinctions entre déontologie, intégrité scientifique et éthique des sciences (ou de la recherche). Il caractérise, négativement, ce en quoi consistent les manquements à l'intégrité scientifique (plagiat, fabrication de données, etc.), leur fréquence, leurs causes, leurs conséquences. Matériellement ensuite, l'ouvrage identifie les auteurs des règles de la déontologie de la recherche et de l'intégrité scientifique et précise la teneur des énoncés formulant de telles règles, en France et à l'international. Sur ce terrain, l'ouvrage aborde les règles déontologiques particulières aux activités de recherche, d'évaluation et d'expertise menées par des scientifiques. Pratiquement enfin, le livre décrit la façon dont les manquements à l'intégrité scientifique sont (ou doivent être) signalés afin d'être instruits (principalement par les référents à l'intégrité scientifique désignés au sein des universités et des organismes de recherche) et éventuellement de donner lieu à des sanctions disciplinaires, civiles ou pénales.

Ce parcours éclaire le développement récent d'une politique publique d'affirmation de l'intégrité scientifique dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Impulsée dans le courant des années 2010, cette politique prend corps en France avec la loi de programmation de la recherche de 2020 et ses décrets d'application, récemment insérés, moyennant la réécriture de certaines dispositions, dans la nouvelle partie réglementaire du Code de la recherche. La désignation des référents à l'intégrité scientifique, la mise en place de formations doctorales dédiées, la création d'un serment prononcé à l'issue de la soutenance des thèses de doctorat en sont des manifestations emblématiques. Lorsque cette politique a été mise à l'ordre du jour en France, des démarches analogues étaient déjà engagées dans d'autres pays, parfois depuis bien longtemps. La politique française d'intégrité scientifique ne prend ainsi pleinement sens que rapportée aux développements internationaux dans ce domaine. Au-delà de l'identification des exigences d'intégrité scientifique, l'ouvrage invite à s'interroger sur les mutations de l'activité de recherche et de ses modes de financement que reflète le développement des politiques d'intégrité scientifique.

Olivier LECLERC, Directeur de recherche au CNRS, UMR 7074 CTAD

4^e édition du Prix Michel Bazex

Le prix Michel Bazex récompense pour la 4^e édition le meilleur article en droit public des affaires.

Appel à candidature pour le **15 décembre 2024**



Le Professeur Michel Bazex a, tout au long de son œuvre, participé activement à la construction et à la systématisation du droit public des affaires. En sa mémoire, le prix Michel Bazex vise à récompenser l'article publié d'un jeune chercheur dans le domaine du droit public économique.

Le prix est ouvert aux articles publiés en langue française dans le courant des années 2023 et 2024. Les travaux doivent relever du droit public économique et ainsi porter sur les relations entre l'intervention de la puissance publique et les activités économiques (droit public des affaires, droit des contrats publics, droit de la régulation, droit public de la concurrence).

La candidature au prix est réservée aux « jeunes chercheurs », entendus comme les doctorants, docteurs et maîtres de conférences depuis moins de trois ans.

Le prix Michel Bazex 2024 sera décerné à l'occasion de la journée de la jeune recherche du Centre de recherches en droit public (CRDP) le 31 janvier 2025 à l'Université Paris Nanterre. Les candidats doivent faire parvenir leur article **avant le 15 décembre 2024** au CRDP : prixmichelbazex@gmail.com

Le jury, composé de praticiens et de chercheurs, décernera un prix d'une valeur de 500 euros. Les lauréats pourront se prévaloir du titre de lauréat du Prix Michel Bazex et leurs travaux feront l'objet d'une publication sur le site du CRDP.

Les récentes soutenances de thèses

Le 7 octobre 2024, **Mahamoud KALLE** a soutenu sa thèse sur le thème « **Le statut des ressortissants des Etats tiers dans l'Union européenne** » sous la direction d'Ismaël Omarjee (CEJEC)

Le 4 novembre 2024, **Matthieu AUDIBERT** a soutenu sa thèse sur le thème « **Le recueil de la preuve numérique, enjeux et perspectives en procédure pénale** » sous la direction d'Elisabeth Fortis (CDPC)

Le 8 novembre 2024, **Pénélope DUFOURT** a soutenu sa thèse sur le thème « **Penser le droit à l'éducation aux droits humains au XXIème siècle : pour une épistémologie juridique de la complexité** » sous la direction de Véronique Champeil-Desplats (CTAD-CREDOF) et Edwige CHIROUTER

Le 29 novembre 2024, **Cécile LANGANEY** a soutenu sa thèse sur le thème « **Les contrats de fourniture de main-d'oeuvre. Contribution à l'étude des formes de mise au travail** » sous la direction de Cyril Wolmark et Elsa Peskine (IRERP)

Le 10 décembre 2024, **Julien ANTOULY** va soutenir sa thèse sur le thème « **Les conflits de régimes entre la lutte contre le financement du terrorisme et la protection de l'assistance humanitaire** » sous la direction de Marina Eudes (CEDIN)

Le 13 décembre 2024, **Bissiriou KANDJOURA** va soutenir sa thèse sur le thème « **Crimes internationaux et atteintes aux biens** » sous la direction de Anne-Laure Chaumette (CEDIN)

Ouvrages et Direction d'ouvrages

Gründler Tatiana et Y. Lecuyer, *Libertés et droits fondamentaux*, Gualino, Lextenso, coll. en poche, 6^e éd, septembre 2024.

Gründler Tatiana et Y. Lecuyer, *Régime des libertés et droits fondamentaux*, Gualino, Lextenso, coll. en poche, 5^e éd, septembre 2024

Scialom Rémy, *Anthologie de droit hébraïque III*. Collection La Mémoire du Droit, 218 p., 2024, 978-2-84539-071-3

Chapitres ou articles dans des ouvrages collectifs

Hochmann Thomas « Inutile ou dangereuse ? La référence au patrimoine constitutionnel européen par les juges de la Cour EDH », in Christos Giannopoulos et Linos-Alexandre Sicilianos (dir.), *Le patrimoine constitutionnel européen*, Pedone, 2024, p. 209-218

D. Boy, **Leclerc Olivier**, J. Nicey, C. Pennuto, « Regards croisés : pensée naïve et pensée scientifique se valent-elles ? », in J. Bordarie et A. Damians (dir.), *Le monde d'après, c'est maintenant ? La société à l'ère de la syndémie de COVID-19*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024, pp. 353-370.

Leclerc Olivier, « Utilitarianism and the Law of Evidence » in G. Tusseau (ed.), *Research Handbook on Law and Utilitarianism*, Edward Elgar, 2024, pp. 152-169.

Louis Vincent, « Les laboratoires du maintien de l'ordre. Recherche d'un concept de laboratoire d'expérimentation juridique et application au maintien de l'ordre, » in Nicolas Klausser. *Les laboratoires d'expérimentation juridique*, Institut

Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2024

Articles de revue

Alix Julie et Cahn Olivier, « Antiterrorisme et État de droit : menace sur l'action militante ? », *Droits et Libertés*, 2024

Aynès Camille, La chronique judiciaire de Donald Trump, cas révélateur des singularités du droit électoral aux États-Unis. Jus Politicum : *Revue de droit politique*, 2024, octobre 2024 (32)

Bourdaire-Mignot Camille et **Gründler Tatiana** (coord.), Dossier "Autonomie et vulnérabilité. Le majeur protégé, un patient comme un autre ?", *Revue des Droits de l'Homme*, n° 26, 2024

Bourdaire-Mignot Camille, Gründler Tatiana, Autonomie et droit médical spécial : les désillusions du majeur protégé. *La Revue des droits de l'Homme*, 2024, 26.

Bourdaire-Mignot Camille, Gründler Tatiana, A. Cayol, Ethique et droit du vivant, *Revue générale de droit médical*, sept. 2024, n°92, p. 175-195

Cahn Olivier, « Apologie du terrorisme : résoudre la complexité du monde à coup de bâton de justice » - TJ Lille, 5^e ch. corr., 18 avril 2024, n°2024-2003 CP - MP c. D. », *D. 2024.1652-1659*

Gkegka Maria, Le contentieux environnemental devant le juge administratif de l'excès de pouvoir. À propos des affaires Commune de Grande-Synthe et Les Amis de la Terre. *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, 2024, n° 3, p. 85.

Hennette-Vauchez Stéphanie, La République dévoyée ? Remarques d'une juriste. *Critique : revue générale des publications françaises et étrangères*, 2024, n° 924 (5), pp.45-58.

Kahn Caroline, Le recours de l'ONIAM contre les assureurs de responsabilité civile des fournisseurs de produits sanguins contaminés par le virus de l'hépatite C, *Bulletin juridique de droit des assurances*(bjda.fr)2024, n° 95.

Koskas Michaël, L'évolution de la liberté d'association : vers un contrôle a priori de fait ? *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, n°3, 2024, p.67-76.

Michineau Marine, "Traitement fiscal des revenus passifs versés à des non-résidents par les sociétés de personnes : de la transparence au verre fumé ?", *Revue de droit fiscal*, n° 44, 31 oct. 2024, comm. 365

Mulier Thibaud, Les enjeux juridiques des exportations d'armements de l'Union européenne vers l'Ukraine. *Revue de l'Union européenne*, 2024, 680, pp.397

Namont Dauchez Corine, La revivification de la réception des actes notariés in Dossier La restructuration de la déontologie notariale et du droit disciplinaire, dir. Ph Pierre, *JCP éd. N*, Etude 1111 · 7 juin 2024

Namont Dauchez Corine, La sanctuarisation des activités « cœur de métier » du notaire par la nouvelle réglementation de la sous-traitance in Dossier La restructuration de la déontologie notariale et du droit disciplinaire, dir. Ph Pierre, *JCP éd. N*, Etude 1112 · 7 juin 2024

Namont Dauchez Corine, La réaffirmation opportune du principe de l'unicité du lieu d'exercice in Dossier La restructuration de la déontologie notariale et du droit disciplinaire, dir. Ph Pierre, *JCP éd. N*, Etude 1114 · 7 juin 2024

Namont Dauchez Corine, Le tiers-lieu, un nouveau local pour l'office in Dossier La restructuration de la déontologie notariale et du droit disciplinaire dir. Ph Pierre, *JCP éd. N*, Etude 1113· 7 juin 2024

Namont Dauchez Corine, La nouvelle gestion confraternelle de l'absence du notaire in Dossier La restructuration de la déontologie notariale et du droit disciplinaire, dir. Ph Pierre, *JCP éd. N*, Etude 1115 · 7 juin 2024

Namont Dauchez Corine, Régulation de la profession notariale : l'heure du bilan pour la loi Croissance, *JCP éd. N*, n°45, 8 novembre 2024, Libres propos 1246

Namont Dauchez Corine, Ouverture du 120^e Congrès des notaires de France : mise au point sur les politiques notariales passées, présentes et à venir, *JCP éd. N*, numéro spécial Congrès des notaires, supplément au n°45, 8 novembre 2024, 10002.

Ruet Laurent (avec Adien Ruet), Chroniques baux commerciaux, *Deffrénois* n° 36, 31 octobre 2024 (commentaire de 2 arrêts, Civ. 3. 11 janvier 2024 et Civ.3. 30 mai 2024)

Zevounou Lionel, Hannah Arendt face à la « question noire ». *Critique : revue générale des publications françaises et étrangères*, 2024, n° 929 (9), pp.32-45. (10.3917/criti.929.0032).

Articles de revue en langue étrangère

Acar Thomas, Un recorrido por la controversia sobre la teoría realista de la interpretación, *Revista Discusiones*, vol 33/2, 2024, pp 6-34.

Champeil-Desplats Véronique ¿Existe una única interpretación científica de los enunciados jurídicos?. *Revista Discusiones*, vol 33/2, 2024, pp.78-99.

Hochmann Thomas « Algunas consideraciones teóricas sobre la interpretación científica », *Revista Discusiones*, vol 33/2, 2024, pp. 35-77

Hochmann Thomas « ¿Interpretar o dar cuenta de las interpretaciones de otros? Una réplica », *Revista Discusiones*, vol. 33/2, 2024, pp. 175-194

Leclerc Olivier, « One Size Fits All? Handling public health and environmental risks in French whistleblowing legislation », *European Journal of Risk Regulation*, vol. 15, n° 2, 2024, pp. 403-415 (online first May 2023).

Le Pillouer Arnaud ¿Teoría simple o teoría modesta?. *Revista Discusiones*, vol 33/2, 2024, pp. 100-122

Millard Eric, Sobre la interpretación científica “à la Hochmann”: observaciones de un ateo. *Revista Discusiones*, vol 33/2, 2024, pp.123-144.

Troper Michel ¿Has dicho científico?. *Revista Discusiones*, vol 33/2, 2024, pp.145-174.

Les articles en espagnol peuvent être lus en ligne ou téléchargés grâce au lien suivant :

<https://revistas.uns.edu.ar/disc/issue/view/319>

Publication électronique

Cahn Olivier, « La réponse pénale aux violences commises par le policier », in F. Safi (dir.), *Les violences policières*, *RDLF*,

<https://revuedlf.com/droit-penal/la-reponse-penale-aux-violences-commises-par-le-policier/>

Agenda

Colloques, journées d'étude, séminaires

Mardi 19 novembre 2024

Colloque sur **les contrats publics et énergies renouvelables** organisé par le CRDP, Amphithéâtre Max Weber

Jeudi 21 novembre 2024

Dans le cadre de son séminaire « Arts et justice », le CDPC organise une séance sur **la confection de la preuve et les sources ouvertes**, autour de Francesco Sebregondi (architecte et chercheur, fondateur et directeur d'Index), de 18h à 20h, salle 352 du Bât S. Veil.

Jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2024

Colloque organisé par le CHAD sur « **Famille, Droit et Antiquité tardive** » à l'Université

Panthéon-Assas (4 rue Valette, 75005 Paris, centre Sainte-Barbe, 3ème étage)

Mardi 26 novembre 2024

Le CEJEC organise une conférence autour de l'ouvrage d'Anne Deysine, **Les juges contre l'Amérique**, paru aux Presses Universitaires de Nanterre, à 17h, bâtiment de la Formation continue, salle des conférences.

Mardi 26 novembre 2024

Le CRDP organise une conférence sur **l'emploi public saisi par les finances publiques**, de 17h30 à 19h en salle 352, Bât Veil

Jeudi 28 novembre 2024

Conférence d'actualité organisée par le CEDIN sur le thème « **Enjeux et défis actuels pour l'autorité internationale des fonds marins** », de 14 h. à 16 h., salle des Actes (141) du Bâtiment Veil

Jeudi 28 novembre 2024

Colloque organisé par le CHAD, l'IERDJ, Sciences Po et le Défenseur des droits, sur **Ce que les formulaires font au(x) droit (s)**, de 9h00 à 17h30, dans l'amphithéâtre Marceau Long, 20 avenue de Ségur, 75007 Paris

Jeudi 28 novembre 2024

Le CTAD invite Julien Jeanneney, Professeur à l'Université de Strasbourg pour une discussion autour de son ouvrage « **Une Fièvre Américaine – Choisir Les Juges de La Cour Suprême** », de 10h à 12h en salle 352 du Bâtiment Simone Veil

Vendredi 29 novembre 2024

Le CTAD invite Frédéric Krenc, *Juge belge à la Cour européenne des droits de l'Homme* autour de son ouvrage « **Une convention et une cour, pour les droits fondamentaux, la démocratie et l'état de droit en Europe** » de 11h30 à 13h30, dans la salle de conférences du bât. Formation Continue

Jeudi 5 décembre 2024

Le CEDIN organise un colloque sur « **Les ressources naturelles nécessaires à la transition énergétique : enjeux et perspectives en droit international public et privé** », de 8h30 à 18h, Bâtiment Simone Veil, Salle 352.

Jeudi 5 décembre 2024

Le CDPC, dans le cadre de son séminaire, Arts et Justice, organise une projection du film "**Art and Crimes by Crimes**" suivie d'un échange avec la réalisatrice Alys Nahmias, de 18h à 20h (lieu à confirmer)

Jeudi 5 décembre 2024

Le CTAD invite Mathilde Cohen sur le thème « **Le lait humain en France au XXe siècle : une construction juridique et médicale genrée** » de 11h à 13h, à l'École normale supérieure,

Site Jourdan (48 boulevard Jourdan, 75014 Paris), en salle R108

Mercredi 11 décembre 2024

Dans le cadre du cycle « l'univers poétique du droit » Le CHAD accueillera Fangzhe Qiu (University College Dublin) pour une conférence intitulée « **The use of poetic forms on early legal writing** », à 14h en salle 352 du bâtiment Veil.

Jeudi 12 décembre 2024

Le CHAD accueillera Vincent Martin (Université de Rouen) pour présenter son ouvrage intitulé "**La justice de Saint Louis. Dans l'ombre du chêne**", à 14h en salle 526 du bât. Simone Veil

Jeudi 12 décembre 2024

Le CEJEC organise une conférence sur le thème "**The social constitution : socio-economic rights and the welfare state in South Africa**", en présence de M. Stuart Wilson, Judge at the Johannesburg High Court, à 14h en salle 141 du bâtiment Simone Veil.

Vendredi 13 décembre 2024

Le CRDP organise un colloque sur le **symbolisme en droit administratif** (S. Hourson et L. Cluzel), 9h30-16h30, Salle 352 du Bâtiment Simone Veil

Jeudi 19 décembre 2024

Le CEDCACE organise une carte blanche sur **les questions phares de la réforme du droit belge des contrats** en présence de Patrick Wéry, Professeur à l'université catholique de Louvain, de 18h à 19h, en salle 419 du bâtiment Simone Veil

Jeudi 16 janvier 2025

Le CTAD invite Solenne Jouanneau, maître de conférences à l'Université de Strasbourg pour une discussion autour de son livre : **Les femmes et les enfants d'abord, enquête sur**

l'ordonnance de protection, de 10h à 12h, Bât. Veil Salle F141

Vendredi 27 janvier 2025

Du 27 janvier 2025 au 23 février 2025 : Exposition de la FIND sur **le procès de Nuremberg** (Hall du bâtiment S. Veil).

Jeudi 30 janvier 2025

Dans le cadre de son séminaire, le CEDIN invite Linos-Alexander Sicilianos – Professeur à la Faculté de droit d'Athènes, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, pour son ouvrage sur **La dimension humaine du droit international**, de 12h30 à 14h

Vendredi 31 janvier 2025

Le CRDP organise **la journée de la jeune recherche**. Le prix Michel Bazex sera attribué à cette occasion.

Mardi 4 février 2025

Première session du webinaire "**Archéologie de la justice pénale internationale**", organisé par la FIND et le CHAD. En ligne. Invités : Fl. Bellivier et O. Beauvallet, de 17h-19h

Jeudi 6 février 2025

Le CTAD invite Camille François (CESSP, Paris I Panthéon Sorbonne) pour son ouvrage « **De gré et de force. Comment l'état expulse les pauvres** » de 10h à 12h en salle 352 du Bâtiment Simone Veil

Jeudi 13 février 2025

Le CTAD invite Estelle Ferrarese (Professeure, Université de Picardie Jules Verne) pour son ouvrage, « **Le marché de la vertu. Critique de la consommation éthique** » de 10h à 12h en salle 352 du Bâtiment Simone Veil

Vendredi 21 février 2025

Dans le cadre de son séminaire, le CEDIN invite Horatia Muir Watt – Professeur de droit privé à Sciences Po, pour son ouvrage, **The Law's Ultimate Frontier: Towards an Ecological Jurisprudence**, de 12h30 à 14h

Jeudi 13 mars 2025

Le CTAD invite Vanessa Codaccioni, Professeure à l'Université Paris-VIII, pour une discussion autour de son livre : **Justice d'exception, l'État face aux crimes politiques et terroristes**, Bât. Veil Salle F352 à 10h

Vendredi 14 mars 2025

Dans le cadre de son séminaire, le CEDIN invite Céline Spector – Professeur de philosophie à l'Université Paris Sorbonne, pour son ouvrage : **No demos ? Souveraineté et démocratie à l'épreuve de l'Europe**, de 12h 30 à 14h

Jeudi 27 mars 2025

Le CTAD invite Joelle Vailly ((DR, EHESS) autour de son livre : **ADN Policier**, Bât. Veil Salle F352 à 10h

Vendredi 11 avril 2025

Dans le cadre de son séminaire, le CEDIN invite Martial Manet – Professeur associé en droit public à l'Université Mohammed VI Polytechnic, pour son ouvrage : **Les figurations du peuple – Examen contextualiste d'une subjectivité collective dans la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples**, de 12h 30 à 14h

Vendredi 16 mai 2025

Dans le cadre de son séminaire, le CEDIN invite Sylvain Bollée – Professeur de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne (Paris 1), pour son ouvrage, **Les pouvoirs inhérents des arbitres internationaux**, de 12h 30 à 14h

Vendredi 12 juin 2025

Dans le cadre de son séminaire, le CEDIN invite Benjamin Lemoine – Chargé de recherches en sociologie politique au CNRS, directeur adjoint du centre Maurice Halbwachs pour son

ouvrage, **Chasseurs d'États – Les fonds voutours et la loi de New York à la poursuite de la souveraineté**, de 12h 30 à 14h

Pour contacter La FiND

Gilduin Davy, directeur
gdavy@parisnanterre.fr

Carine Benayoun, responsable administrative
carine.benayoun@parisnanterre.fr

Université Paris Nanterre, Bât. S.Veil, Bureau 522
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
Tel : 01 40 97 78 16